

Modèle de rapport sur la situation de l'enseignement supérieur

(À l'usage des [commissions nationales](#) de l'UNESCO)

Dans le cadre de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur ([WHEC2022](#))

Section de l'[enseignement supérieur de l'UNESCO](#) | Division de l'éducation 2030

Rapport sur la situation de l'enseignement supérieur : [Algérie]

Commission nationale de l'UNESCO en alliance avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Auteurs :

SAIDANI Boualem, Directeur Général des Enseignements et de la Formation, MESRS
AMARA Sif-Eddine, Directeur des Enseignements du Premier et du Second Cycle, MESRS
ZIATI Mounir, Sous-Directeur du Second Cycle, MESRS

Alger, 23/03/2022

Résumé

Le développement de l'université Algérienne obéit à des impératifs sociaux et économiques. Cependant il n'est pas à écarter la démocratisation de l'enseignement supérieur qui a permis à de larges franges de la société à rejoindre les bancs de l'université.

Aujourd'hui l'université Algérienne est résolument tournée vers la modernisation de ses programmes et a pour soucis de se conformer aux normes universelles.

Contenu

Résumé.....	1
Présentation	3
1.1 Historique des taux généraux d'inscription et d'obtention de diplômes.....	5
1.2 Nombre et types d'établissements d'enseignement supérieur	7
1.3 Cadre juridique et institutionnel de l'enseignement supérieur	7
1.5 Impact du Covid-19 sur l'enseignement supérieur.....	12
1.6. Ressources humaines.....	12
1.7. Modernisation du secteur et amélioration de sa gouvernance.....	13
1.8. Financement de l'enseignement supérieur.....	13
1.9. Dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle des diplômés	13
1.10. Coopération et échanges internationaux.....	14
1.11. Structures de soutien.....	15
Les défis actuels de l'enseignement supérieur	16
Vers 2030 et au-delà : recommandations pour l'avenir.....	16

Acronymes

LMD : Licence, **M**aster et **D**octorat

PEP : Professeur d'Enseignement **P**rimaire

PEM : Professeur d'Enseignement **M**oyen

PES : Professeur d'Enseignement **S**econdaire

MCA : **M**aitre de **C**onférences **A**

MCB : **M**aitre de **C**onférences **B**

MAA : **M**aitre-**A**ssistant **A**

MAB : **M**aitre-**A**ssistant **B**

PRIMA: Partnership for **R**esearch and **I**nnovation in the **M**editerranean **A**res

ANADE : Agence **N**ationale d'**A**ppui et de **D**éveloppement de l'**E**ntrepreneuriat

ERASMUS: European **A**ction **S**cheme for the **M**obility of **U**niversity **S**tudents

ATS : **A**gents **T**echniques et de **S**ervice

Présentation

Ce document est élaboré dans le cadre de l'organisation de la Conférence Mondiale de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur (WHEC2022), prévue à Barcelone du 18 au 20 mai 2022. Il est composé des informations sur les thèmes suivants :

1. Historique des taux généraux d'inscription et d'obtention de diplômes
2. Nombre et types d'établissements d'enseignement supérieur
3. Cadre juridique et institutionnel de l'enseignement supérieur
4. Les cycles et les diplômes délivrés
5. Impact du Covid-19 sur l'enseignement supérieur
6. Ressources humaines
7. Modernisation du secteur et amélioration de sa gouvernance :
8. Financement de l'enseignement supérieur
9. Dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle des diplômés :
10. Coopération et échanges internationaux
11. Structures de soutien
12. Les défis actuels de l'enseignement supérieur
13. Recommandations pour l'avenir

Introduction

Dès l'indépendance, l'état algérien s'est orienté vers une politique sociale qui s'est traduite par la mise en place d'un système éducatif et de formation à même de garantir la gratuité des études pour tous et à tous les niveaux. *L'université algérienne a vécu, de manière progressive, un développement quantitatif et qualitatif dans les structures pédagogiques, de recherche et de service, passant d'une seule université et deux annexes en 1962 à 111 établissements universitaires en 2022, en plus de l'augmentation de l'encadrement à environ 60.000 enseignants dont 44% de rang de professeur. Le nombre des diplômés, annuellement, est de 400.000 étudiants, ce qui représente un véritable défi dans la disponibilité d'opportunités d'emploi pour le développement du pays.*

Dans ce contexte, il convient de noter que l'Algérie a fait et continue à faire des efforts considérables pour répondre aux aspirations d'une large frange de la société. Ces aspirations sont essentiellement fondées sur le principe:

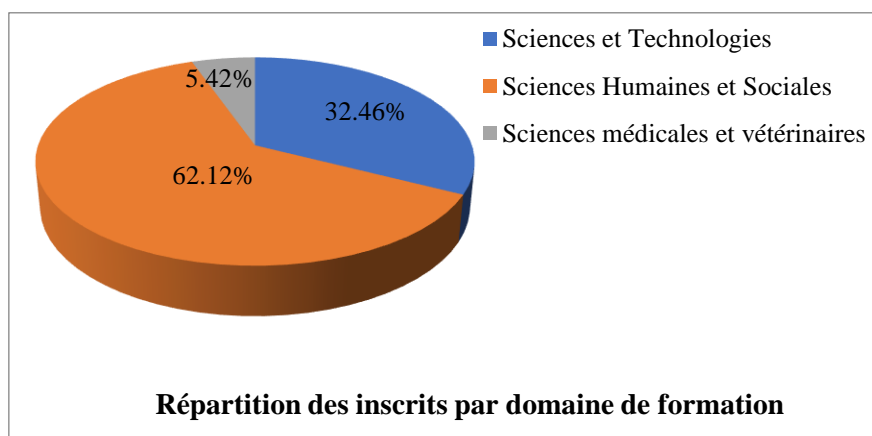
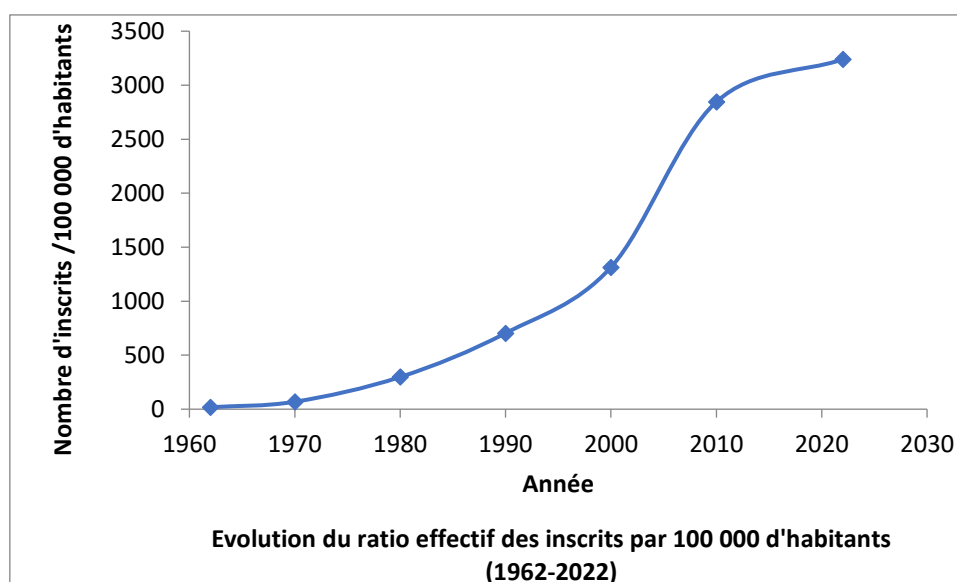
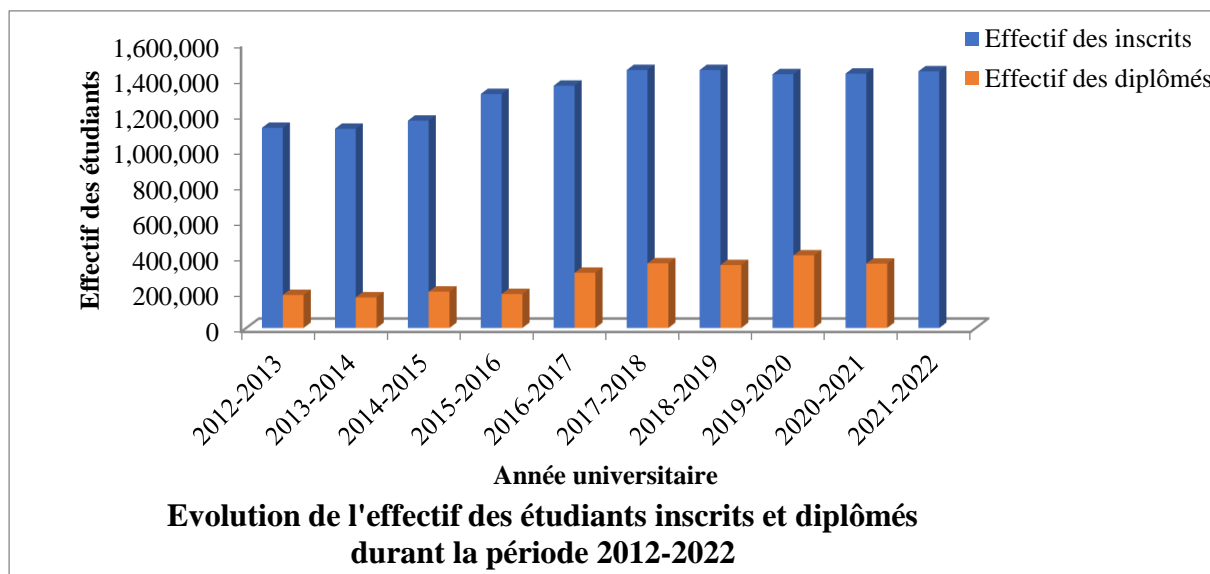
- ✓ De l'accès à l'enseignement supérieur,
- ✓ De répondre aux besoins de l'environnement socio-économique en matière de renforcement des capacités humaines hautement qualifiée.

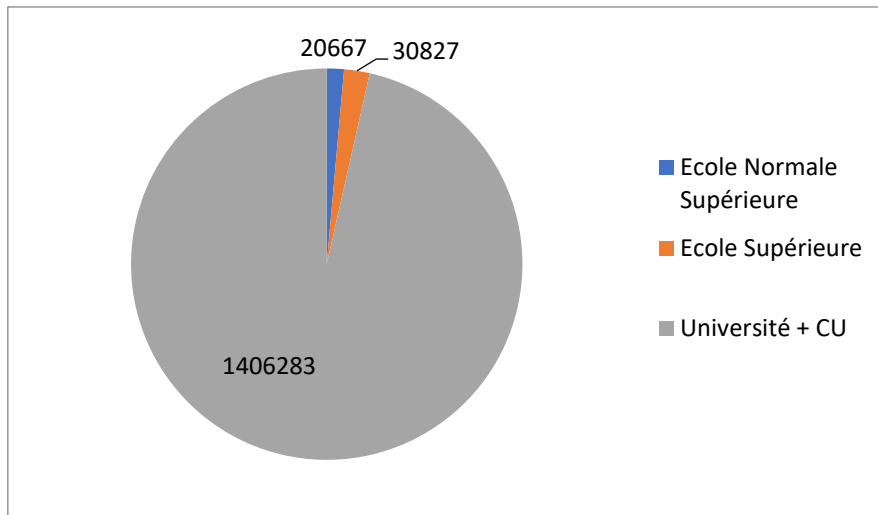
L'augmentation du nombre d'étudiants, d'enseignants, de chercheurs et agents techniques et de service, ainsi que l'expansion du réseau des structures d'enseignement et de recherche sur l'ensemble du territoire national, sont là les indicateurs de cette évolution, qui consolide l'un des fondements principaux de la politique nationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique : la garantie d'un service public dans le domaine de la formation et de la recherche.

Aujourd'hui, l'Université algérienne est le résultat d'un long processus de construction, de développement et de réformes initié depuis 1962 afin d'adapter le système d'enseignement et de recherche aux évolutions et aux besoins de la société ainsi qu'aux objectifs stratégiques du pays. La coopération et les échanges internationaux constituent un moyen sur lequel repose l'intégration de notre système universitaire dans l'environnement international nous permettant de bénéficier au mieux de « l'environnement international de technologies et de connaissances », et de nous conformer aux normes en vigueur.

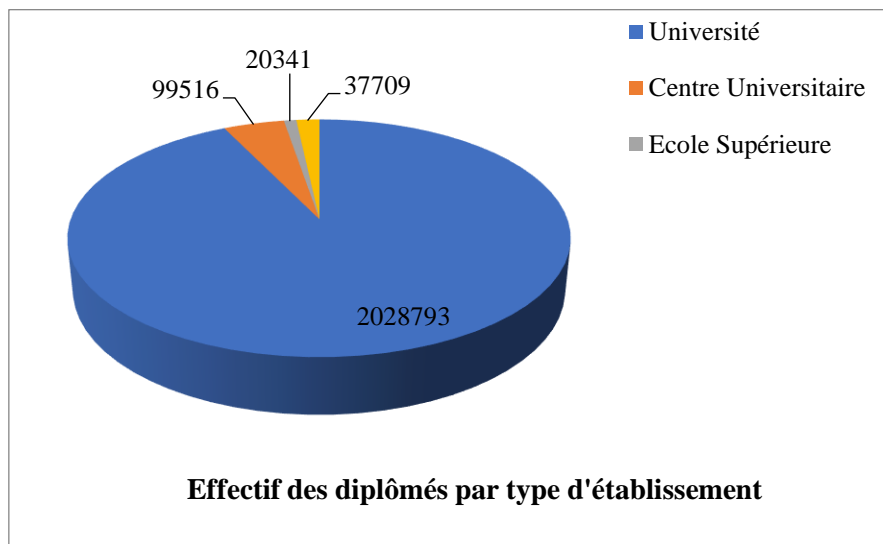
Situation actuelle de l'enseignement supérieur

1.1 Historique des taux généraux d'inscription et d'obtention de diplômes :





Répartition des effectifs étudiants à travers le réseau universitaire



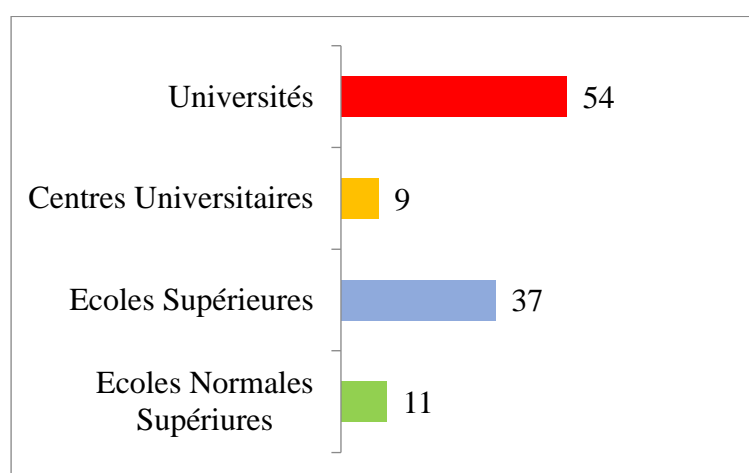
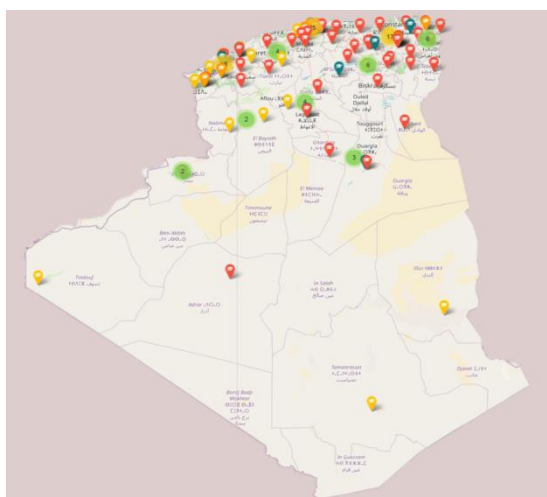
Effectif des diplômés par type d'établissement

1.2 Nombre et type d'établissements d'enseignement supérieur

Grâce aux investissements colossaux consentis par l'Etat Algérien pour développer son capital humain, le réseau universitaire s'est élargi selon un « plan national d'aménagement du territoire » pour atteindre aujourd'hui :

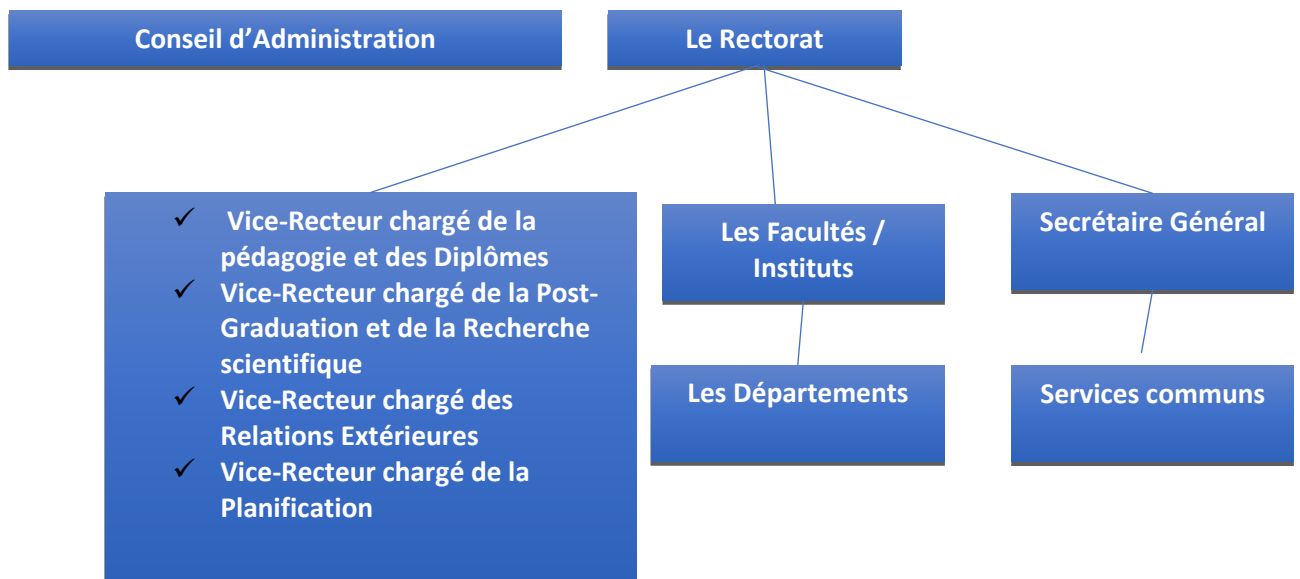
- Cent onze (111) établissements universitaires en 2022 répartis sur l'ensemble du territoire national,
- 1 600 000 étudiants, dont 66% de filles,
- 62 000 enseignants-chercheurs,
- Une moyenne nationale d'encadrement estimée à un enseignant pour 25 étudiants.

En plus de ce réseau l'Algérie compte cinquante-trois (53) établissements de formation supérieure qui appartiennent à d'autres départements ministériels ayant la tutelle pédagogique. A cela s'ajoute dix-sept (17) établissements privés de formation supérieure en sciences et technologies, littérature et langues étrangères et sciences économiques, gestion et sciences commerciales qui viennent renforcer le réseau des établissements d'enseignement supérieur.

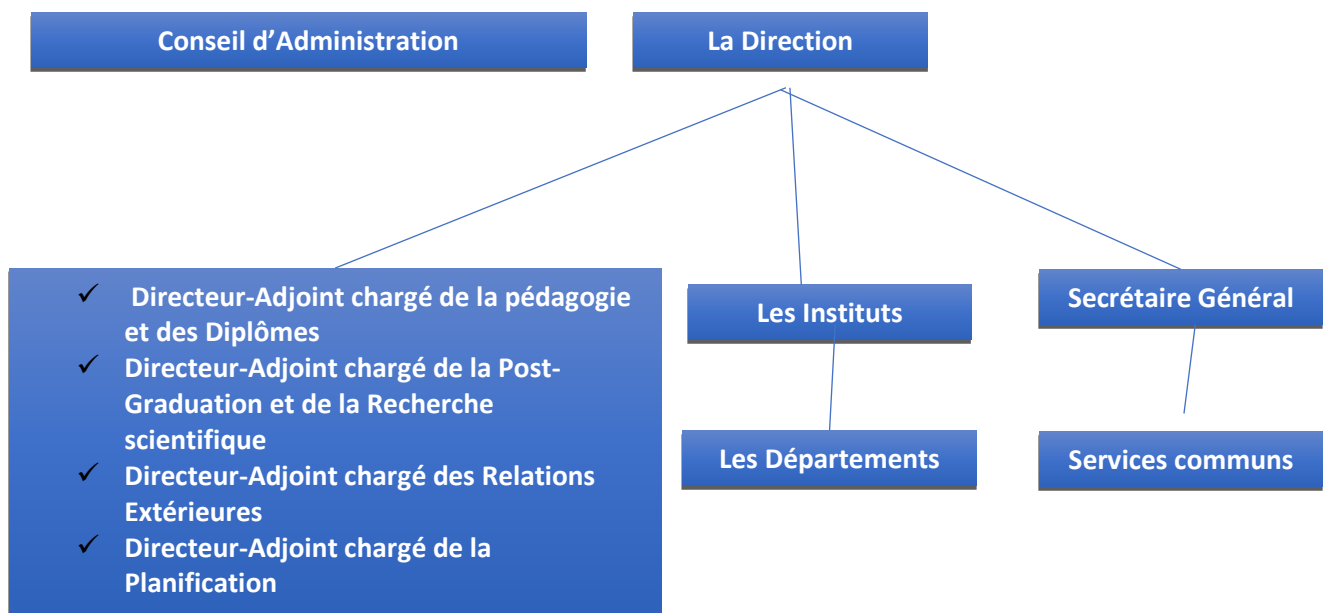


1.3 Cadre juridique et institutionnel d'établissement d'enseignement supérieur :

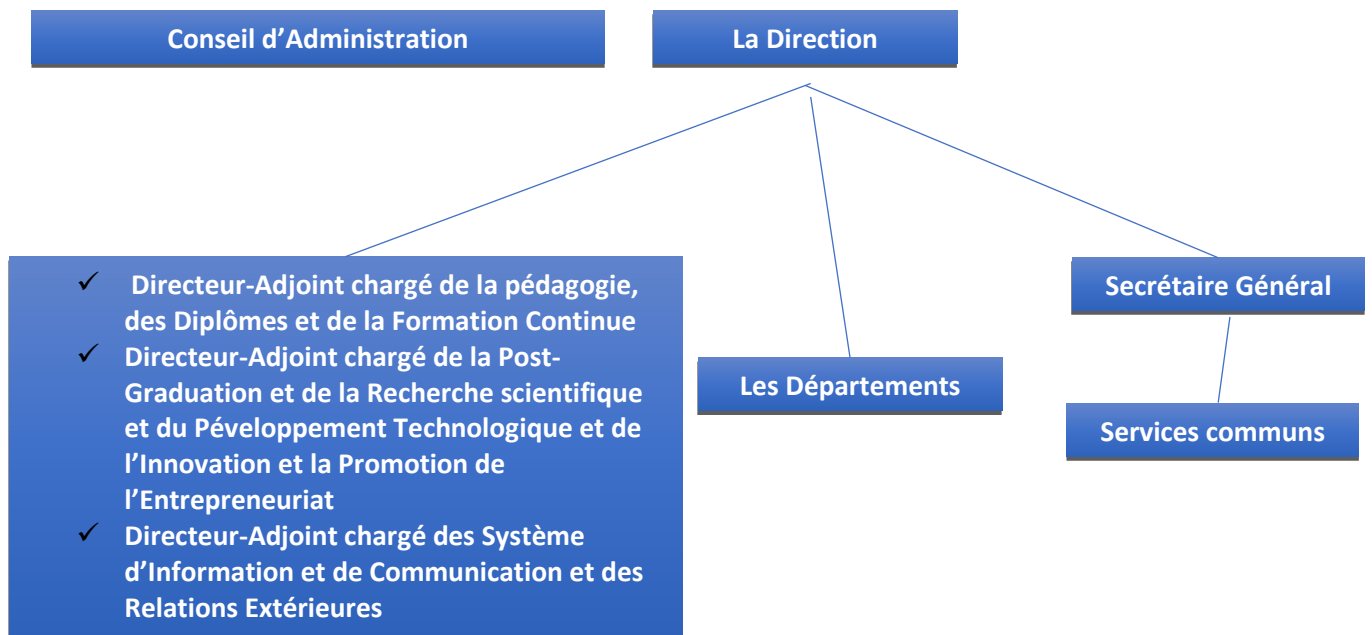
L'université est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. L'université est composée d'organes (conseil d'administration et conseil scientifique), d'un rectorat, de facultés et/ou d'instituts et, le cas échéant, d'annexes. Elle comporte des services administratifs et techniques communs.



Le centre universitaire est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel doté de la personnalité morale et l'autonomie financière, le centre universitaire est administré par un conseil d'administration dirigé par un directeur et est doté d'organes consultatifs, il est composé d'instituts regroupant des départements et comporte des services techniques communs.



L'école supérieure est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel doté de la personnalité morale et l'autonomie financière, l'école supérieure est administré par un conseil d'administration dirigé par un directeur assisté de directeurs-adjoints est doté d'organes d'évaluation des activités pédagogiques et scientifiques.



1.4 Système d'enseignement et diplômes délivrés

L'accès à l'enseignement et à la formation supérieurs est ouvert à tout titulaire du baccalauréat. Le secteur de l'enseignement supérieur reçoit en moyenne 300 000 nouveaux bacheliers / an. L'orientation et l'inscription des nouveaux bacheliers se font sur la base d'une circulaire ministérielle annuelle.

L'orientation des nouveaux bacheliers se fait exclusivement en ligne via des plateformes numériques dédiées.

L'orientation des nouveaux bacheliers est basée sur :

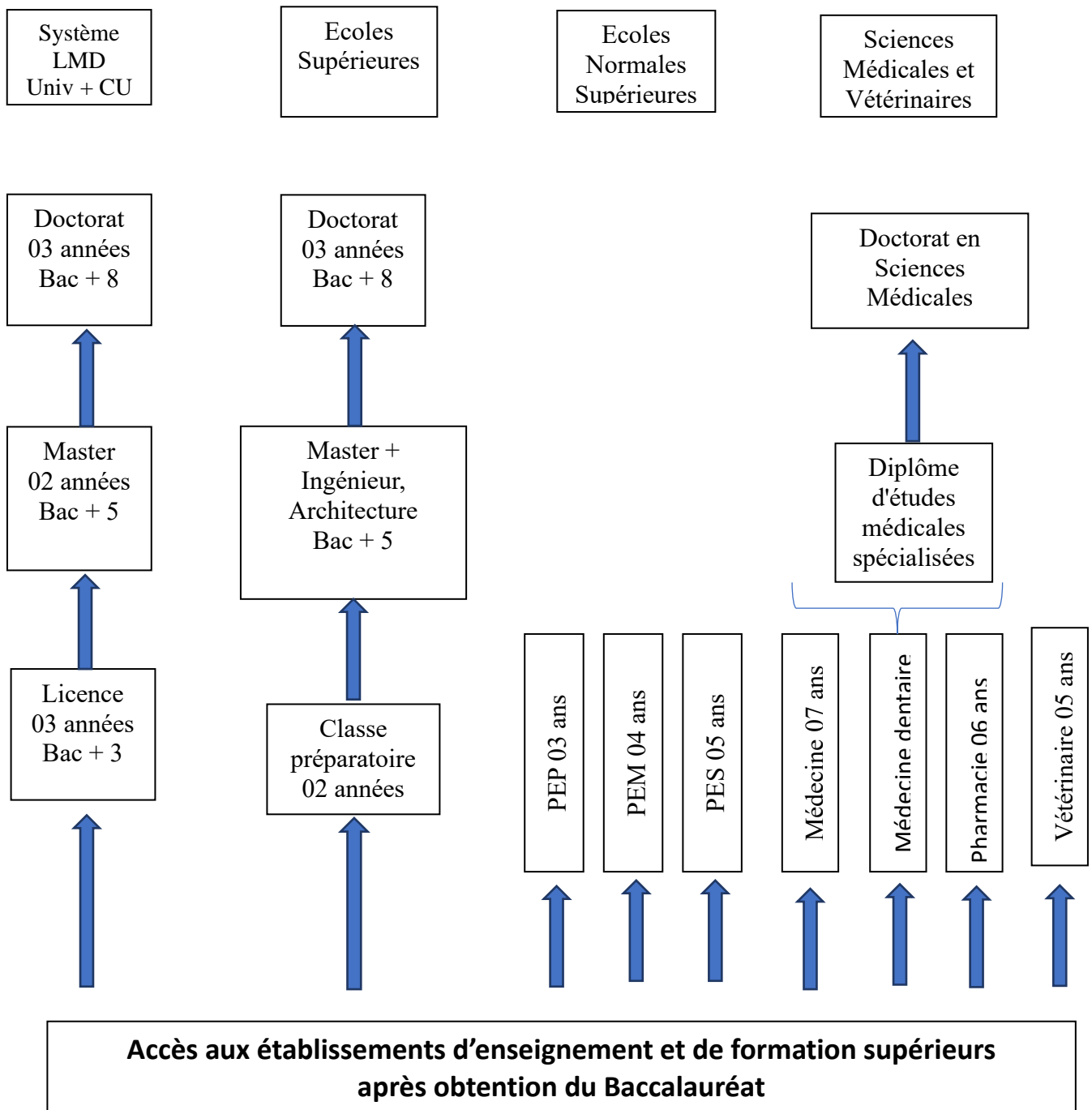
- ✓ Les résultats obtenus au baccalauréat.
- ✓ Le choix du bachelier.
- ✓ Les places pédagogiques ouvertes.

Grace à ce système, nous relevons un taux de satisfaction de 71% de bacheliers qui ont été orientés vers un domaine ou filière parmi leurs trois premiers choix.

La formation supérieure en Algérie est dispensée selon deux régimes d'enseignement: Classique et L.M.D.

- **Le système classique** : existe depuis 1962 et concerne les parcours de formation d'une durée d'études allant de cinq ans à sept ans selon les filières :
 - Les études en sciences médicales (Médecine, Médecine dentaire, Pharmacie) ;
 - Les études en Sciences Vétérinaires ;
 - Les études en Architecture ;
 - Les études d'Ingénieurs.
 - Les études dans les Ecoles Normales Supérieures destinées à former les formateurs pour le compte exclusif du ministère de l'éducation nationale.
- **Le système Licence, Master et Doctorat (LMD)** : Par son implication dans la prise en charge des impératifs de développement qui s'imposent à un pays en pleine mutation, le secteur de l'enseignement supérieur a lancé en 2004 une réforme des enseignements, à l'instar de la majorité des pays, l'Algérie a adopté le système Licence – Master - Doctorat (LMD).

La formation en sciences médicales est en pleine refonte des enseignements, un processus est lancé depuis 2018 pour la modernisation des programmes, la restructuration organisationnelle des enseignements et la révision du cadre réglementaire régissant de ce type de formation. L'Algérie a réussi à relever le défi relatif à la couverture quantitative du nombre de médecins et spécialistes à travers toutes les régions du pays, exception faite pour certaines spécialités rares. Actuellement, l'Algérie forme environ 13 000 médecins par année.



1.5 Impact du Covid-19 sur l'enseignement supérieur :

Les années universitaires 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 ont été des années exceptionnelles dans leur déroulement aussi bien sur le plan de la gestion pédagogique que celui de la gestion des effectifs. En effet la pandémie COVID-19 que traverse notre pays, à l'exemple de toutes les nations, nous a imposé une gestion différente de celle usuellement pratiquée.

Dans le cadre des efforts nationaux entrepris dans la lutte contre la pandémie de la Covid-19 par la vaccination massive de la population, les établissements d'enseignement supérieur ont été appelés à coopérer avec les services de la Direction de la Santé de wilaya et à fournir toute l'assistance nécessaire au bon déroulement de cette opération au sein des établissements d'enseignement supérieur pour la vaccination des étudiants, des enseignants et du personnel ATS.

Par ailleurs, afin de faire face à la situation sanitaire imposée par la pandémie de Covid-19, le secteur a adopté un protocole pédagogique et sanitaire cadre basé principalement sur :

- ✓ Le mode d'enseignement hybride : l'enseignement en présentiel et à distance par vagues d'étudiants successives et par périodes bloquées (pour les enseignements des unités fondamentales et de méthodologies) ;
- ✓ L'enseignement à distance pour les unités transversales et découvertes avec la prise en considération de l'interactivité enseignant- étudiants en réduisant la période entre une vague et une autre.
- ✓ Des dispositions exceptionnelles autorisées en matière d'organisation et de gestion pédagogiques, de l'évaluation et de la progression des étudiants durant la période COVID-19 (examens de remplacement pour les étudiants atteints de Covid-19, enregistrement des cours au profit des étudiants en 1ère année Licence, mise en ligne de près de 800 cours, etc ...).

Par ailleurs, il est à noter que le Chef d'établissement est habilité à apprécier la situation sanitaire propre à son établissement et à prendre les mesures idoines.

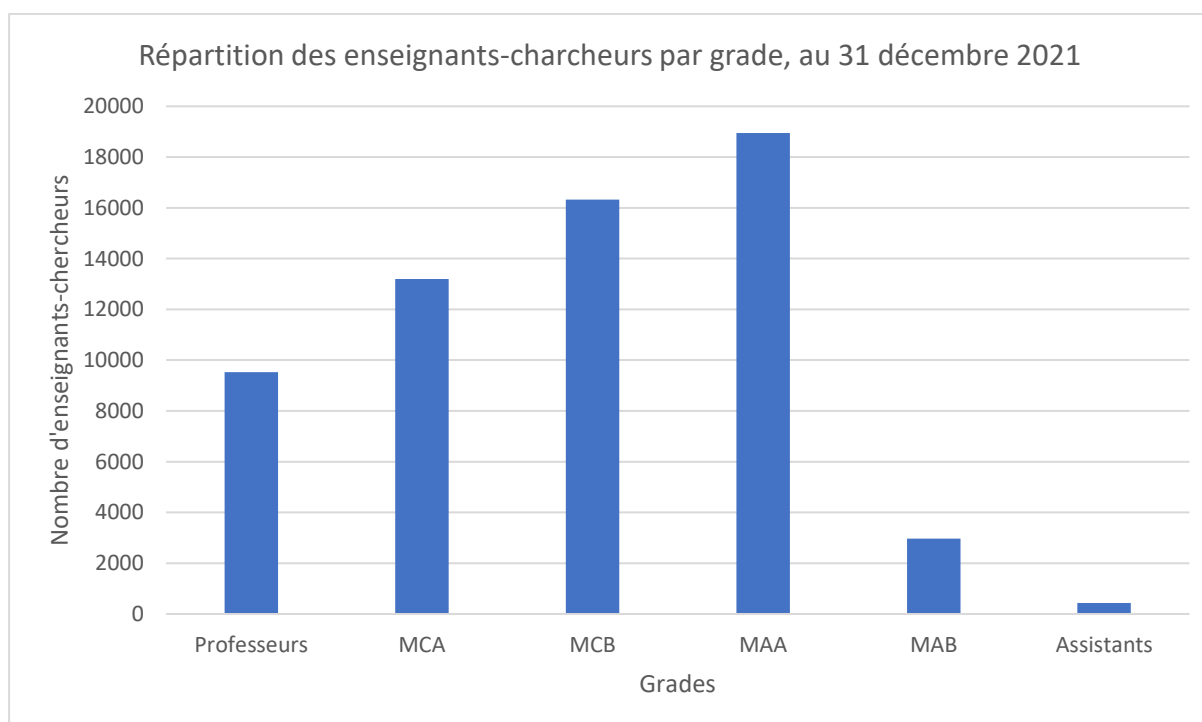
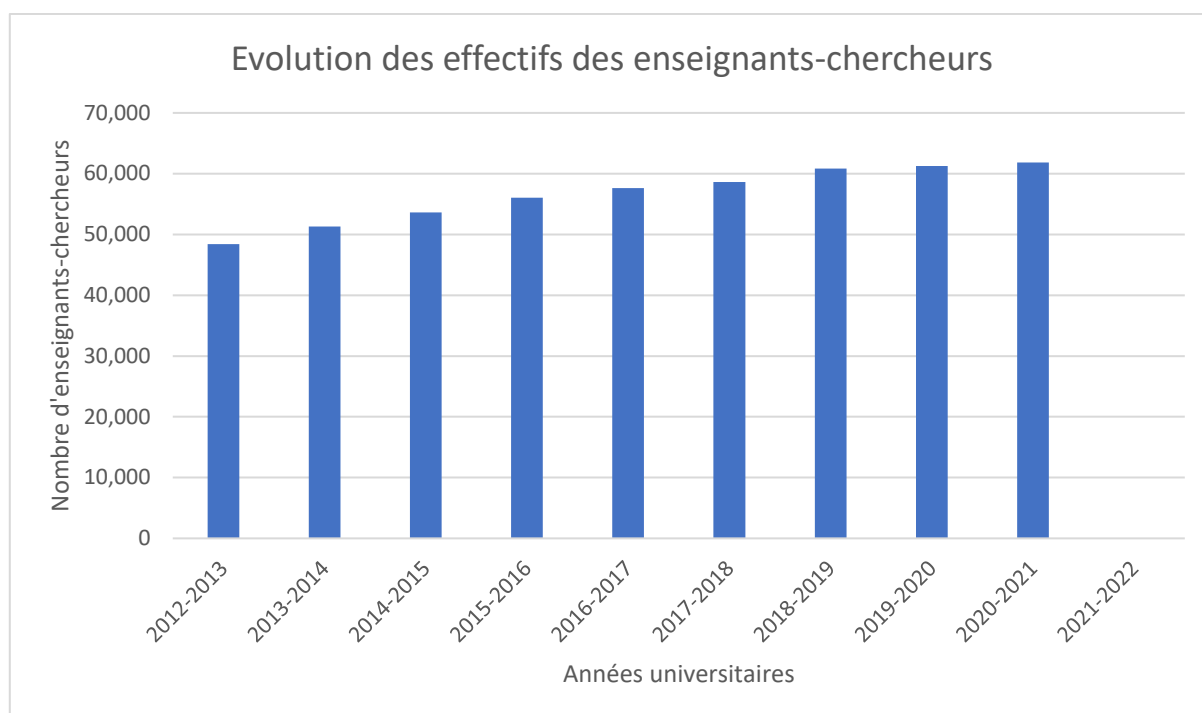
1.6 Ressources humaines :

L'élargissement du réseau universitaire s'est accompagné d'un encadrement composé de 62 000 enseignants-chercheurs, sachant que ce nombre a été multiplié par 3,5 au cours des vingt dernières années. Soulignons que 44 % du staff des enseignants-chercheurs est de rang magistral.

Les efforts du secteur de l'enseignement supérieur tentent à accroître ce dernier pourcentage grâce à différentes mesures prises, notamment :

- ✓ Dans le domaine de l'habilitation des établissements universitaires à assurer la formation en troisième cycle ;
- ✓ La création de laboratoires de recherche universitaires ;
- ✓ La participation aux programmes de coopération internationale ;
- ✓ L'organisation de la commission universitaire régionale et la commission universitaire nationale chargée d'étudier les dossiers de promotion au grade de maître de conférences A et de professeur respectivement en deux sessions par année.

La composante féminine représente 66% de l'effectif total de l'encadrement.



Le taux d'encadrement moyen global est de 25 étudiants par enseignants. Ce taux varie d'un type d'établissement à un autre (23 étudiants par enseignants dans les universités et 12 étudiants par enseignants dans les écoles supérieures) et d'un domaine de formation à un autre (30 étudiants par enseignants en sciences humaines et sociales et 18 étudiants par enseignants en sciences et technologies).

Quant aux agents techniques et de service (ATS), leur nombre atteint 61 000; cela donne un taux d'encadrement administratif estimé à un ATS pour 27 étudiants.

1.7 Modernisation du secteur et amélioration de sa gouvernance :

Le secteur poursuit ses efforts de moderniser et de numériser l'établissement d'enseignement supérieur. A ce propos, il a été mis en place un système d'information intégré « PROGRES » pour la prise en charge de la gestion de la pédagogie, de la scolarité, de la ressource humaine, etc... Ce système permet entre autre :

- ✓ L'inscription des nouveaux bacheliers exclusivement en ligne (préinscription, orientation et inscription) ainsi que le traitement des demandes d'hébergement, de bourses et le paiement des frais d'inscription ;
- ✓ Le traitement en ligne des demandes d'équivalence de diplômes étrangers et d'authentification des documents ;
- ✓ L'inscription des étudiants étrangers dans les universités algériennes ;
- ✓ La délivrance des certificats d'inscription, des cartes d'étudiants et des diplômes.

1.8 Financement de l'enseignement supérieur

Au titre de l'année 2022, l'état a alloué la somme de 468 000 000 000 DA, dont 5% pour le fonctionnement, 90% pour les charges de personnels et 5% pour la pédagogie.

Plus de 32% du budget du secteur est réservé aux œuvres universitaires dont 65% est affecté aux prestations : bourses, transport et restauration.

1.9 Dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle des diplômés :

• **Maison de l'Entrepreneuriat dans les universités**

- La maison de l'entrepreneuriat est un outil sur lequel s'appuie l'ANADE (Agence Nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat) pour sensibiliser les étudiants et les initier à l'acte d'entreprendre en partenariat avec les Universités et les Ecoles Nationales Supérieures.
- Un moyen d'accompagner les étudiants et les chercheurs porteurs d'idées de projets.
- Généralisation en 2014 du concept de maison de l'entrepreneuriat, au niveau des universités et des Ecoles Supérieures à travers le territoire national.
- Passerelles entre maisons de l'entrepreneuriat et organismes d'aide aux projets innovants pour la création d'un maillage territorial favorisant et accompagnant une dynamique de développement local.

• **Bureau de Liaison Entreprise – Université**

- Initier et pérenniser un partenariat avec les acteurs du secteur économique,
- Réfléchir et construire collectivement les actions concrètes à mettre en œuvre pour développer ce partenariat entreprises/université.
- Former de jeunes cadres et ingénieurs rapidement opérationnels au sein des entreprises,
- Viser une insertion professionnelle plus rapide,
- Développer systématiquement l'esprit d'entrepreneuriat au sein des filières d'ingénieurs,
- Soutenir et développer des actions de recherche en partenariat. Structuration de réseaux thématiques,
- Structurer des relations entre étudiants et/ou jeune chercheurs et monde socio-économique.

• **Le centre des carrières**

- Doter les étudiants d'éléments nécessaires pour développer leur employabilité et affronter le monde du travail en étant bien préparé des étudiants
- Accompagner les étudiants dans leurs démarches pour obtenir des stages pratiques considérés comme une étape de pré-insertion dans la vie active.
- Donner aux étudiants une vue d'ensemble sur le marché du travail et ses exigences dans le but de faciliter leur introduction auprès des recruteurs potentiels,
- Tisser des liens associatifs pour usage futur professionnel, l'objectif, étant de faire entrer la culture du bénévolat dans la communauté estudiantine qui est un excellent moyen d'élargir les horizons professionnels des étudiants, ainsi que d'acquérir les compétences essentielles nécessaires sur le marché du travail et de contribuer à de nobles causes.
- **Observatoire de l'Insertion des Diplômés**
 - Collecter, analyser et diffuser des informations concernant l'insertion professionnelle des diplômés de l'université ;
 - Réaliser des études et des enquêtes portant sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université ;
 - Proposer les éléments d'information pertinents pour consolider la stratégie et les plans d'action visant une meilleure adéquation formation-emploi ;
 - Diffuser la culture d'emploi ;
 - Analyser et diffuser les statistiques afin de répondre à toutes les demandes statistiques internes et externes concernant les étudiants, les enseignants et les formations ;
 - Concevoir les axes d'une politique de communication avec le monde de l'entreprise.

1.10 Coopération et échanges internationaux

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a conclu 1 500 accords avec plus de 60 pays de 2016 à ce jour, dont 800 sont en vigueur, portant principalement sur :

- Montage de projets de recherche internationaux ;
 - Soutenir la formation doctorale et la recherche scientifique ;
 - Coproduction dans des revues scientifiques internationalement reconnues ;
 - La mise en place d'instances paritaires animées par des enseignants-chercheurs de haut niveau ;
 - Participation à des réseaux universitaires internationaux.
- Mobilité des enseignants, doctorants et ATS :
- Programme de bourses pour la finalisation de thèses de doctorat soit dans le cadre du programme national exceptionnel « PNE » ou programme Algéro-Français « Profas B+ » ou programme de bourses de coopération ainsi que des stages de perfectionnement à l'étranger ou congés scientifiques.
- Programme internationaux :
- Programme Erasmus, PRIMA, AFAK, Horizon 2020, Fusk
 - Réseaux mixte des Ecoles R.M.E
 - Programme d'Appui à la Politique Sectorielle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

- Programme de coopération avec l'union africaine et l'agence allemande de développement Panafricaine « instituts des sciences de l'eau et de l'énergie »
- Programmes des instituts de Technologie en coopération avec la France : dix Instituts des Sciences et Technologies Appliquées ont été créés dans le but de préparer des spécialités en technologies pour répondre aux besoins du secteur socio-économiques.

➤ Étudiants internationaux:

Dans la stratégie du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, l'attractivité de l'élite étrangère pour la formation en Algérie est un grand soutien pour la consolidation des amitiés entre les pays, le renforcement de la coopération et des cultures dans divers domaines, l'échange de bonnes pratiques et, dans certains cas, le soutien de la solidarité internationale avec les pays en développement.

Depuis 1962, l'Université algérienne a accueilli environ 59 000 étudiants internationaux de 62 pays différents. 10.000 étudiants internationaux sont présents actuellement au sein des universités algériennes. Le pourcentage le plus élevé d'étudiants internationaux se trouve dans le domaine des sciences et technologie.

Malgré la pandémie qui touche le monde depuis 2019, l'Algérie a accueilli 7 000 étudiants étrangers de 62 pays différents.

1.11 Structures de soutien

➤ **Université de la formation continue**

Ses missions fondamentales :

- Permettre à tout citoyen remplissant les conditions requises, d'accéder à une formation supérieure;
- Développer en liaison avec les établissements et les secteurs utilisateurs, la formation continue;
- Organiser des cycles de perfectionnement et de recyclage pour et à la demande des secteurs utilisateurs;
- Mettre en œuvre toute méthodes et formes jugées adéquates notamment l'enseignement à distance et la communication audiovisuelle;
- Mise en place d'une plateforme d'enseignement à distance performante;
- Dispenser des formations qualifiantes dans les domaines de compétences de l'université.

➤ **L'Office des publications Universitaires « OPU »** est chargé :

- De l'édition, l'impression, la publication et la diffusion de tous les supports pédagogiques et didactiques (ouvrages, revues etc...) à des coûts très étudiés,
- Du développement et de l'extension du réseau de distribution.
- De la participation à la valorisation des résultats de la recherche par la promotion de l'édition et la diffusion des travaux de recherches des laboratoires, unités et centres de recherches nationaux.

➤ **L'Office National des Œuvres Universitaires « ONOU »** est chargé d'assurer au profit des étudiants :

- L'hébergement : 400 Résidences avec 600 000 lits
- La restauration : Plus d'un million de repas / jour avec un tarif symbolique

- Le transport : Tarif symbolique
 - Les bourses : Plus de 90% des étudiants inscrits bénéficient d'une bourse,
 - Les activités scientifiques, culturelles et sportives
 - La prévention sanitaire
- **Conseil National de la Recherche Scientifique et des Technologies**
 - **Académie Algérienne des Sciences et Technologies**
 - **Conseil d'Ethique et de Déontologie de la Profession Universitaire.**

Les Défis actuels de l'enseignement supérieur :

- Amélioration de la qualité d'encadrement pédagogique.
- Refonte des modes d'enseignement et renforcement de la formation en sciences et technologies. ²
- Renforcement de la relation université-secteur socio-économique.
- Amélioration de la visibilité des établissements d'enseignement supérieur.

Conclusion et perspective :

La stratégie tracée par le secteur de l'enseignement supérieur vise en premier lieu à éviter l'amplification des problèmes actuels de l'enseignement supérieur, en relation avec la croissance des effectifs et les réduire autant que possible.

Pour ce faire, des mesures sont prévues afin de juguler les effets de la massification sur les normes pédagogiques, la qualité de l'encadrement, la pertinence des formations, l'employabilité et la raréfaction des moyens.

Les grands moyens nécessaires s'avèrent difficiles à obtenir par le seul canal du financement public. Il est donc suggéré d'aller à la quête de nouvelles sources de financement tout en s'imposant les règles d'une gestion rationnelle des ressources existantes.

La stratégie du secteur s'étale sur les 03 volets principaux intervenant dans le système d'enseignement supérieur : la formation, la recherche et la gouvernance.

Feuille de route sectorielle

➤ **Objectifs :**

- Amélioration continue des prestations du secteur dans ses missions fondamentales de formation supérieure et de recherche scientifique.
- La contribution du secteur à la maîtrise technologique et au développement économique durable du pays ainsi que l'ouverture à l'international (visibilité, comparabilité).
- La rationalisation des moyens humains, financiers et infrastructurels compte tenu de la massification des effectifs actuels et futurs.
- L'efficacité de la gouvernance conduisant de manière graduelle à l'autonomie des établissements universitaires.
- L'innovation et la modernisation dans tous les domaines de la vie de l'université (pédagogiques, recherche et gouvernance).

➤ **Axes stratégiques :**

- 1- **Consolidation du processus de développement de l'université** : en s'appuyant sur ses propres moyens et compétences. Accent mis sur les dossiers structurants tels que : mis à jour du cadre législatif et révision de la carte nationale des formations.
- 2- **Application des principes et règles de la bonne gouvernance** : à travers notamment l'adoption d'une démarche participative, la décentralisation des actes de gestion, la généralisation de l'évaluation permanente et la promotion de la fonction de communication,
- 3- **Création de l'Agence nationale d'évaluation et d'assurance qualité** : qui veillera à mettre en place un système permanent de qualité dans le secteur, ainsi que l'évaluation des établissements universitaires et de recherche, avec la mise en place de références nationales de la qualité
- 4- **Implication du secteur dans le développement socio-économique** : par l'institutionnalisation de la relation université-entreprise et l'implication effective de l'université dans des projets innovants par le biais de la création de startups, du statut du docteur et la mise en place de la thèse en entreprise.
- 5- **Réhabilitation de l'éthique, la déontologie** : pour renforcer les valeurs scientifiques dans tous les domaines de la vie universitaire ;
- 6- **Redynamisation de la recherche scientifique et du développement technologique** : en coordination avec le conseil national de la recherche scientifique et des technologies, mis en place mars 2020.
- 7- **Projection du secteur vers le futur** : par le développement continu de la numérisation aussi bien dans les enseignements que dans la gouvernance.
- 8- **Recentrage de la coopération internationale** : notamment autour du partenariat gagnant-gagnant et du renforcement des dispositifs de mobilité des enseignants chercheurs à l'international.
- 9- **Amélioration de la qualité de la vie étudiante** : avec la relance de la pratique sportive et culturelle en milieu universitaire, la redynamisation des activités des clubs scientifiques, la modernisation du système d'aide accordés aux étudiants (bourses, transport, hébergement, et restauration).
- 10- **Renforcement des pôles d'excellences** : par la promotion de la formation de pointe et renforcement des disciplines transversales (sécurité énergétique, sécurité alimentaire, microélectronique et intelligence artificielle).

Référence :

1/ L'ensemble des données proviennent du système d'information intégré « PROGRES » du MESRS.